

01 Protection Sociale Complémentaire -Risque Santé

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- De donner, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.

02- Convention pour l'utilisation des bornes de puisage EAU17

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer la convention d'une durée de 10 ans avec EAU 17 pour un montant forfaitaire annuel de 100 € HT.

03-Tarifs cantine

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte la proposition du Maire, des tarifs suivants :

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 -2026

FAMILLES dont le QF CAF est inférieur ou égal à 1000	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Prix du repas	1,00 €	1,00 €
ECHEANCES /FREQUENTATION		
1 jour par semaine 3 échéances (sept/ janv/avril)	12,00 €	12,00 €
2 jours par semaine 3 échéances (sept/ janv/avril)	24,00 €	24,00 €
3 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	10,80 €	10,80 €
4 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	14,40 €	14,40 €
FAMILLES dont le QF CAF est compris entre 1001 à 1200	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Prix du repas	2,44 €	2,97 €
ECHEANCES /FREQUENTATION		
1 jour par semaine échéances mensuelles de sept à juin	8,77 €	10,68 €
2 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	17.55 €	21.37 €
3 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	26.33 €	32.05 €
4 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	35.10 €	42.74 €
FAMILLES dont le QF CAF est supérieur à 1200	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Prix du repas	2,65 €	3,18 €
ECHEANCES /FREQUENTATION		
1 jour par semaine échéances mensuelles de sept à juin	9.54 €	11.45 €
2 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	19.08 €	22.90 €
3 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	28.62 €	34.34 €
4 jours par semaine échéances mensuelles de sept à juin	38.16 €	45.79 €



PERSONNEL DE LA CANTINE :

SAINT-GEORGES DU BOIS 17

Prix pour un repas : 7.60 €

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 25.60 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 38.08 €

POUR LES AUTRES ADULTES :

Prix du repas : 7.79 €

Forfait mensuel (4 jours) : 47.32 €

04 – Tarifs photocopies

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte les tarifs suivants :
Pour les particuliers :

- A4 en noir et blanc	:	0.15 Euros
- A4 en couleur	:	0.50 Euros
- A3 en noir et blanc	:	0.30 Euros
- A3 en couleur	:	1.00 Euros
- Recto-verso N et B A4	:	0.30 Euros
- Recto-verso couleur A4:		1.00 Euros
- Recto-verso N et B A3	:	0.60 Euros
- Recto-verso couleur A3	:	2.00 Euros

Pour les associations, dont le siège social est sur la commune, elles devront fournir le papier :

300 copies A4 en noir et blanc par an et par association dont le siège social est sur la commune seront gratuites, puis les tarifs seront les suivants :

- A4 en noir et blanc	:	0.05 Euros
- A4 en couleur	:	0.50 Euros
- A3 en noir et blanc	:	0.10 Euros
- A3 en couleur	:	1.00 Euros
- Recto-verso N et B A4	:	0.10 Euros
- Recto-verso couleur A4:		1.00 Euros
- Recto-verso N et B A3	:	0.20 Euros
- Recto-verso couleur A3	:	2.00 Euros

05 – Subventions aux associations 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**,
Décide, de verser une subvention aux associations suivantes :

NOMS DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aide à domicile milieu rural	450,00 €
Prévention routière	110,00 €
Refuge les murmures A-S-P-A-C-	1010.90 €
Association P CAN (chats)	250,00 €

Dit que cette dépense est inscrite au budget et est imputée à l'article 65748.

06 Vote des taux de la fiscalité locale pour l'année 2025

Délibération retirée de l'ordre du jour



SAINT GEORGES DU BOIS 17

CFU 2024

Commune - Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 103 404.99 €
Fonctionnement :	544 805.77 €
Résultat global :	441 400.78 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le CFU 2024 pour la commune.

CFU 2024 SPIC - Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	27 603.81 €
Fonctionnement :	5 612.93 €
Résultat global :	33 216.74 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le CFU 2024 du SPIC

CFU 2024 Boulangerie Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 19 093.53 €
Fonctionnement :	35 886.98 €
Résultat global :	16 793.45 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le CFU 2024 de la Boulangerie

AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Principal et annexes

COMMUNE :

un excédent de fonctionnement de	234 062.00
Un excédent reporté de	310 743.77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	544 805.77
- un déficit d'investissement de :	103 404.99
- un DEFICIT des restes à réaliser de :	2 726.33
Soit un besoin de financement de :	106 131.32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	544 805.77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	106 131.32
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	432 674.45
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	103 404.99

SPIC

un excédent de fonctionnement de :	11 005.39
un excédent de fonctionnement reporté de :	5 392.46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 612.93
- un excédent d'investissement de :	27 603.81
Soit un excédent de financement de :	27 603.81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	5 612.93
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 612.93
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	27 603.81

BOULANGERIE

un excédent de fonctionnement de :	24 529.24
un excédent de fonctionnement reporté de :	11 357.74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	35 886.98
- un déficit d'investissement de :	19 093.53
- un déficit des restes à réaliser de :	9 389.60
Soit un besoin de financement de :	28 453.13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024: EXCÉDENT	35 886.98
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	28 453.13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 433.85
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	19 093.53



A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les affectations des résultats des budgets de la commune, du SPIC, et de la Boulangerie.

SAINT-GEORGES DU BOIS 17

Budgets Primitifs 2025 – Budget Principal et annexes

Budget Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2025 de la commune

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 851 444.69 €	708 701.74 €	2 560 146.43 €
Recettes	1 851 444.69 €	708 701.74 €	2 560 146.43 €

Budget SPIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2025 du spic

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	12 869.42 €	82 127.00 €	94 996.42 €
Recettes	12 869.42 €	82 127.00 €	94 996.42 €

Budget Boulangerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2025 de la Boulangerie

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	21 453.68 €	32 011.09 €	53 464.77 €
Recettes	21 453.68 €	32 011.09 €	53 464.77 €

DECISIONS : néant

INFORMATION : Néant



Affiché e 13 mars 2025
Le Maire,
Jean GORIOUX